



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de octobre 2017
de la Section Académique du
SNETAA FO
23 rue Emile Zola,
16340 l'Isle d'Espagnac
snetaa.poitiers16@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

186



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial du S3.
- p.2 : PPCR, les notes, c'est terminé! Commission de réforme
- p.3 : Difficile rentrée pour les contractuels ; Audience Rectrice.
- p.4 : Bulletin d'Adhésion

Vous avez dit privilégiés ?

Le SNETAA FO s'est toujours attaché à défendre les conditions de travail et de salaire de ses adhérents. Dans un contexte électoral particulier entre promesses de fin de mandats et annonces de campagnes, la revalorisation du pouvoir d'achat était au programme. Toutes les catégories de salariés devaient être concernées. Au-delà des discours quelle est aujourd'hui la réalité pour les PLP. La réponse a été donnée le 10 octobre dernier lors de la dernière manifestation unitaire des fonctionnaires très bien suivie. Non seulement le compte n'y est pas mais les mesures prises sont vécues comme une injustice par la plupart d'entre nous. Si l'on examine dans le détail la succession des mesures prises (mise en place du PPCR, petite revalorisation du point d'indice de 1,2% en deux fois (après plus de 6 ans de blocage et un nouvel gel annoncé pour 2018), nouvelle augmentation au 1^o janvier de 0,3% du prélèvement pension civile, hausse de la CSG de 1,7% en janvier prochain sans garantie réelle de compensation) force est de constater que les enseignants sont une fois de plus les oubliés du système.

Serions-nous vus comme des privilégiés par nos dirigeants. Les commentaires populistes et les clichés sur l'enseignant toujours en vacances ou en grève ne serviraient-ils pas les intérêts de ceux qui veulent se « payer sur le mammoth ». Réduction des vacances, annualisation du temps de travail, transformation des heures supplémentaires en primes, alourdissement des missions, prise en charge des publics les plus difficiles et du handicap sans les moyens , accentuation de la pression hiérarchique, voilà ce qui nous est aujourd'hui imposé sans contreparties significatives. La reconnaissance financière que nous sommes en droit d'attendre est remise aux calendes grecques ou réservée à une petite minorité sous le vocable douteux de « mérite ». Si depuis de nombreuses années notre indice de rémunération reste bloqué, certains d'entre nous vont même perdre encore du pouvoir d'achat s'ils sont sur la fin de carrière. Pour eux pas d'exonération de taxe d'habitation, ni de baisse d'impôts à attendre, alors que c'est souvent le moment où il faut financer les études des enfants partis dans le supérieur.

Ce n'est pas ce qui va favoriser le recrutement de jeunes collègues pour qui à diplômes égaux trouveront mieux ailleurs que dans l'Enseignement. Et tout cela arrive à un moment où les lycées professionnels sont dans la tourmente avec l'annonce de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, avec les conséquences sur nos conditions de travail et les réductions de postes que cela pourrait entraîner. Alors décidément non !

Nous ne sommes pas des privilégiés. Pour le SNETAA FO les PLP doivent être reconnus à leur juste valeur et cela passe par une reconnaissance financière et de meilleures conditions de travail. Le 10 octobre dernier nous étions présents dans les manifestations unitaires de la Fonction Publique, pour le rappeler. Il faudra probablement nous faire entendre de nouveau.

**Angoulême, le 16 octobre 2017,
Henri Lalouette, Secrétaire Académique**

PPCR, les notes, c'est terminé!

Certains collègues, inspectés en 2016-2017, se sont étonnés de ne pas trouver de note d'inspection sur « i-prof » à la rentrée! Regardez bien, il n'y a pas non plus de note administrative ! Les notes, c'est terminé car le PPCR (protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) est arrivé!

Il a débuté le 1er septembre 2017 : tous les titulaires ont donc été reclassés selon la nouvelle grille en vigueur (voir l'AP 554 d'octobre 2016). Vérifiez votre reclassement, votre report d'ancienneté et n'hésitez pas à contacter le SNETAA FO si tout cela vous semble nébuleux! Cela ne fait que commencer.....

Henriette Meunier, Membre du Bureau Académique



A connaître : LES COMITES MEDICAUX ET COMMISSIONS DE REFORME

Les comités médicaux et les commissions de réforme sont des instances (départementales) consultatives chargées de donner des avis sur les questions médicales concernant les fonctionnaires. Suite à ces avis, la Rectrice est à même de suivre ou non leurs préconisations. **Il est étrange de constater parfois que malgré l'avis d'un spécialiste médical désigné par le Rectorat et l'avis de la commission de Réforme, la Rectrice n'aill pas dans leur sens ...**

Le comité médical est composé de 2 médecins généralistes, et d'1 médecin spécialiste de l'affection pour laquelle l'avis du comité est demandé. Il est demandé pour toutes les prolongations de congés maladie, pour les congés de longue maladie (CLM), de grave maladie et de longue durée (CLD). Il donne son avis pour les réintégrations après 12 mois consécutifs de congé de maladie, ou d'un CLM, d'un congé de grave maladie ou d'un CLD, l'aménagement des conditions de travail d'un fonctionnaire après congé de maladie ou disponibilité d'office, la mise en disponibilité d'office pour raison de santé et son renouvellement, et le reclassement d'un fonctionnaire dans un autre emploi à la suite d'une modification de son état physique.

La commission de Réforme se réunit dans chaque département sur convocation de l'Administration et se compose des membres du comité médical, des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la C.A.P. Cette commission est le plus souvent réunie pour : qualifier ou non un arrêt de travail comme dû à un accident du travail,

qualifier la situation du fonctionnaire à la fin de la dernière période d'un CLM ou d'un CLD, reconnaître et déterminer le taux d'invalidité temporaire ouvrant droit au bénéfice de l'allocation d'invalidité temporaire (ATI), reconnaître la réalité des infirmités suite à un accident de travail, une maladie professionnelle, leur imputabilité au service, le taux d'invalidité en vue de l'attribution de l'Ati, le dernier renouvellement d'une disponibilité d'office pour raison de santé. Dans notre académie, le SNETAA-FO, vous représente avec :

- En Charente : Henri Lalouette : snetaa.poitiers@free.fr
- En Charente Maritime : Bénédicte MOULIN snetaa17@gmail.com
- Dans les Deux-Sèvres : Henriette Meunier snetaafo79@gmail.com
- Dans la Vienne : Jean-Paul Garribotto snetaa.fo.86@gmail.com

Ces représentants des personnels vous aideront dans la lecture de votre dossier, (vous pouvez le demander à tout instant), seront à vos côtés lors de votre présentation devant la commission et en cas de désaccord vous conseilleront pour reprendre le dossier et aller jusqu'au tribunal administratif, s'il le faut

Le SNETAA-FO est membre de la FNEC FP (Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle) et à ce titre en cas de recours contentieux pourrait vous soutenir avec un cabinet d'avocats.

**Bénédicte MOULIN,
Membre du Bureau Académique**

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ; Par [internet directement](#) en ligne

Site internet de notre section académique : <http://snetaa.poitiers.free.fr>

P. 2

Difficile rentrée pour les contractuels... Le SNETAA FO réagit !

- Des contrats de travail incomplets : ne sont précisés ni le lieu d'exercice, ni le nombre d'heures.
- Des retards de paiements : certains salaires ont été perçus le 5 octobre 2017 : 8 jours de retard !
- Des collègues n'ont reçu que des acomptes : 75% de leur salaire perçus entre le 27 septembre et 5 octobre 2017.
- D'anciens collègues ne peuvent pas s'inscrire au pôle emploi : la DPE ne leur a toujours pas fourni les documents nécessaires.
- Les frais de transport effectués pour aller passer les concours ne sont pas encore remboursés.

LES CONSEQUENCES :

- Déjà percevant de petits revenus, nous ne sommes pas rémunérés à temps ni complètement.
- Nous ressentons un vrai mal-être et un manque de reconnaissance dans notre activité.

Comment travailler correctement dans de telles conditions ? Où est la prise en compte et la considération de l'être humain par l'Administration rectorale ?

Le SNETAA FO vient d'intervenir directement auprès de la Rectrice pour que cette situation revienne à la normale. Mais pour sortir de la précarité le SNETAA-FO revendique la titularisation de tous les enseignants non-titulaires.

**Vincente GONZALVEZ, Membre du Bureau Académique
Représentante SNETAA FO aux Groupe de Travail Enseignants non-titulaires.**

Le SNETAA FO en audience chez la Rectrice le 3 octobre.

Durant plus d'une heure le SNETAA FO a pu évoquer avec la Rectrice et l'ensemble de ses services les conditions de cette rentrée scolaire. L'équipe académique a pu présenter la situation dans chacun de nos départements et pointer le manque de moyens de remplacement ainsi que les professeurs manquant dans les classes. La situation s'avère encore critique dans des spécialités professionnelles. Six semaines après la rentrée, certains élèves n'ont toujours pas d'enseignants nommés dans leur classe. Notre intervention a aussi permis de dénoncer dans certains établissements de l'académie la pression exercée sur les collègues pour les remplacements de courte durée. Nous avons souligné la difficulté d'accueil des publics handicapés dans nos classes de CAP en particulier. Le manque d'AVS (*auxiliaire de vie scolaire*) et le manque de formation de nos collègues pour ces publics a été mis en avant par notre organisation. Notre syndicat a aussi dénoncé les conditions de la mise en place de l'expérimentation PROFAN dans notre académie qui pour le moins, manquait de transparence et d'implication des équipes au sein des établissements concernés.

La Rectrice en a convenu mais tient vraiment à cette expérimentation qu'elle a présentée comme étant une chance pour les lycées professionnels. Notre analyse sur ce point ne rejoint pas forcément les positions de la Rectrice et fera l'objet, dans notre prochain journal académique d'une publication particulière.

En matière de carte de formation nous avons rappelé les dégâts causés par le précédent Recteur sur l'orientation massive des élèves de 3^o vers la seconde GT et revendiqué une réorientation du flux d'élèves vers nos sections. Enfin nous avons demandé que l'apprentissage ne soit pas présenté comme la voie de référence en termes d'orientation vers la voie professionnelle.

Le SNETAA FO a aussi souhaité une rencontre avec les responsables académiques de l'ASH (*Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés*) pour faire le point sur l'application des nouvelles circulaires.

La rencontre s'est déroulée dans un bon climat qui a permis à notre organisation de faire remonter les difficultés rencontrées au quotidien dans les établissements par nos collègues, depuis la rentrée. La Rectrice dans ce contexte s'est montrée attentive à nos remarques et désireuse de régler un certain nombre de situations évoquées.

Nous serons attentifs au suivi des dossiers abordés et reviendrons vers vous lors de nos visites de responsables dans vos établissements. N'hésitez donc pas à venir nous rencontrer ou à nous contacter en cas de difficultés.

Henri Lalouette, Secrétaire Académique

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2017-2018

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité Stagiaire

 PLP AED / EAP Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline Autre

Adresse mail :

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade
 Quotité : Échelon :
 Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :
 OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)
 -10 € si cotisation **avant le 16/07/17** **TOTAL : €**

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2017/2018

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
 N° d'Établissement :
 Académie :

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le

Nom et adresse du créancier :

SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZ540565

**N'OUBLIEZ PAS DE
 JOINDRE VOTRE RIB AVEC
 VOS CODES IBAN ET BIC !**

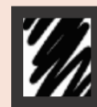
SIGNATURE (obligatoire) :

UNE
 ADHÉSION DE

127 €



-66% DE DÉDUCTION
 FISCALE



COÛT RÉEL

43,18 €

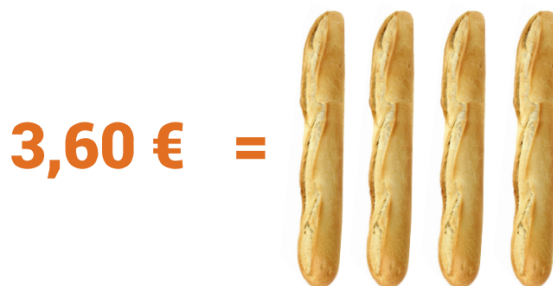
En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

TARIF MÉTROPOLÉ

Éch.	Classe normale	Hors classe	Non-titulaires	
1	127 €	220 €	Indice	Cotisation
2	169 €	239 €	moins de 450	81 €
3	176 €	257 €	de 450 à 500	111 €
4	194 €	269 €	de 500 à 700	135 €
5	203 €	289 €	au delà de 700	158 €
6	209 €	306 €	Cotisations Uniques Sans solde 29€ EAP 49€ Stagiaires 99€ Retraités 129€	
7	219 €	318 €		
8	230 €			
9	244 €			
10	261 €			
11	277 €			

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



3,60 € =

Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**